



DUO IMMOBILIER

***Votre agence à frais réduits!
Chez nous les frais en moins!
Le conseil et l'aide en plus!***

**NOS HONORAIRES DE NEGOCIATION
SONT DEJA COMPRIS DANS NOS TARIFS**

MONTANT VENTE	HONORAIRES T.T.C Maximum
0 à 125.000 €	5000 €
Tranche > 125.000 €	4 % sur cette tranche

HONORAIRES DE LOCATIONS

75% T.T.C d'un mois de loyer à la charge du locataire.

75% T.T.C d'un mois de loyer à la charge du propriétaire.

La prestation comprend :

- les frais publicitaires.
- la recherche de locataires.
- les visites du bien.
- l'étude de dossiers.
- la rédaction du bail.
- la rédaction des états des lieux.
- les relevés des compteurs.

-Vous êtes propriétaires, vous souhaitez uniquement la rédaction du bail et de l'état des lieux, c'est possible!

La rédaction de ces documents est très importante et évite bien des soucis alors renseignez-vous à l'agence!